

# Hebdo Canada

Volume 2, No 42

le 16 octobre 1974



Ottawa, Canada.

- Le Discours du Trône: réduction des dépenses – augmentation de la production, 1
- Navire pionnier de la G.R.C. restauré, 3
- Enquête sur le prix des vêtements, 3
- L'ultra-sons dans l'industrie du boeuf, 3
- Timbres olympiques sur l'exercice physique, 4
- Points saillants du Rapport annuel du CRDI, 4
- Un signal pour aider les handicapés, 5
- 21e session de l'OACI à Montréal, 6
- Le Hockey: l'URSS gagne la série, 6

## Le Discours du Trône: réduction des dépenses – augmentation de la production

*Le Gouvernement s'est engagé à restreindre ses propres dépenses mais n'a pas l'intention de provoquer un ralentissement de l'économie dans le dessein de combattre l'inflation. Faisant lecture du Discours du Trône à l'ouverture de la trentième Législature du Canada le 30 septembre dernier, le Juge en Chef de la Cour suprême, M. Bora Laskin, s'est adressé en ces termes devant les Chambres réunies: "Pour freiner la hausse des prix, il faut en effet augmenter la production, et non la restreindre." M. le juge Laskin agissait en remplacement du Gouverneur général, M. Jules Léger, qui se remet de l'attaque dont il a été victime il y a quelques mois.*

*Le Gouvernement entend faire adopter des mesures en vue d'augmenter la production alimentaire, d'empêcher les profits excessifs, d'aider les petites entreprises et d'encourager la prospection de nouveaux gisements de pétrole et de gaz.*

*L'amélioration des services de transport, la hausse des exemptions pour les pensionnés et les anciens combattants, la modification du Code criminel, l'élargissement de la portée des règlements sur l'investissement étranger et la proclamation de Ô Canada comme hymne national sont au nombre des grandes lignes du Discours dont voici quelques extraits:*

...Le Canada a jusqu'ici moins souffert de l'inflation que la plupart des autres pays. Le problème, toutefois, n'en est pas moins sérieux et urgent. Le Gouvernement, pour sa part, restreindra ses propres dépenses; il mettra l'accent sur l'amélioration de son efficacité et de son rendement actuels tout en restreignant les formes additionnelles d'activité qui, quoique désirables, pourraient contribuer à la poussée inflationniste. Le Gouvernement fédéral insistera auprès des gouvernements provinciaux et municipaux pour qu'ils adoptent des mesures similaires.

\* \* \* \*

Le Gouvernement n'a pas l'intention de provoquer délibérément un ralentissement de l'économie dans le dessein de combattre l'inflation. Pour freiner la hausse des prix, il faut en effet augmenter la production, et non la restreindre. Aussi le gouvernement entend-il demander à tous les Canadiens de se joindre à lui dans un effort concerté pour réaliser, par des moyens non inflationnistes un partage équitable, entre tous les groupes, des fruits de l'effort commun.

### Biens et services

Afin d'augmenter l'offre des biens et des services, ce qui est son premier objectif dans sa lutte contre l'inflation, le Gouvernement présentera un ensemble de mesures:

- Pour augmenter la production alimentaire—
- des incitations économiques à l'intention des cultivateurs et des pêcheurs, notamment la stabilisation des revenus et des marchés;
- la poursuite de son action internationale pour assurer au Canada le droit de gérer ses ressources et son environnement côtiers, y compris la conservation de ses réserves de poisson.
- Pour stimuler la construction domiciliaire—
- une aide financière pour réduire le coût des terrains viabilisés et encourager l'aménagement des terrains.
- Pour stimuler la productivité économique—
- l'accroissement de l'aide financière et d'autres formes d'assistance aux petites entreprises;
- la poursuite du travail de réorientation des initiatives en matière de main-d'oeuvre, afin que les Canadiens aient la formation nécessaire et la possibilité de se trouver à l'endroit voulu pour répondre aux offres d'emploi qui se multiplient;
- des amendements à la Loi sur l'assurance-chômage;
- l'extension de l'application de la Loi sur les subventions au développement régional.
- Pour accroître le potentiel énergétique—